



Manipulation de l'argent

Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu
de travail – Recommandations intérimaires



Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Ces recommandations concernent la manipulation d'argent dans les magasins et les milieux de travail
Dernière mise à jour le **2 juillet 2020** : modifications apportées **en jaune**.

Caractéristiques de la problématique

La transmission du virus par contact pose la question de la possibilité de contamination via les transactions monétaires, que ce soient des échanges de billets de banque, pièces de monnaie, chèques, manipulation de cartes bancaires ou de cellulaires.

La survie maximale du virus SRAS-CoV-2 a été estimée à 4 heures sur du cuivre, 24 heures sur du carton et trois jours sur du plastique ou des surfaces d'acier inoxydable. Il a aussi été démontré que le nombre viable de virus diminue rapidement une fois sur ces surfaces. Il n'y a pas eu de cas documenté de transmission du virus à travers les échanges de monnaie, de cartes de crédit et de billets de banque. Il est cependant à noter que le temps de survie **du virus sur les surfaces** ne renseigne pas sur le pouvoir infectieux **résiduel** du SRAS-CoV-2 à l'égard des individus exposés.

Il est à noter également que le mode de transmission principal du SRAS-CoV-2 reste l'interaction entre deux personnes via l'émission de microgouttelettes contagieuses.

Certaines études ont démontré que les billets de banque peuvent être contaminés par des micro-organismes pathogènes, dont des virus. Pour prévenir la propagation du virus SRAS-CoV-2, certains pays ont pris des mesures concernant les billets de banque et les transactions monétaires (ex. : Chine, certains pays d'Europe). Mais selon l'OMS, le risque d'être infecté par la SRAS-CoV-2 en manipulant des billets de banque, cartes de crédit ou pièces de monnaie reste faible.

Bien que les transactions monétaires et **les échanges d'espèces** ne semblent pas être **une voie** de contamination **objectivée par les études scientifiques**, des mesures préventives peuvent être prises pour limiter un risque potentiel pour les travailleurs. Les mesures préventives les plus efficaces sont de rester à distance de deux mètres de la personne la plus proche et de **limiter le temps des interactions**. Des mesures additionnelles peuvent être implantées pour **limiter** encore plus le risque.



Mesures préventives

- ▶ Si les personnes (clients, travailleurs) ont des symptômes, ne pas aller faire les commissions, car outre la contamination possible des moyens de paiement, il faut prendre en considération aussi une contamination possible des objets manipulés (achats, sacs, etc.).
 - ▶ Recommander plutôt de faire livrer (ex. : achat en ligne, achat effectué par une personne asymptomatique);
 - ▶ Limiter les échanges de main à main de billets, pièces, chèques, cartes de crédit, pièces de fidélité, coupons de réduction, etc.; **privilégier plutôt le paiement sans contact**, idéalement sur des terminaux fixes, qui n'ont pas à être manipulés. Utiliser les portefeuilles virtuels comme, Paylib, Apple Pay, Google Pay et Samsung Pay peuvent être aussi une alternative.
- ▶ Les travailleurs devraient éviter de manipuler les cartes bancaires ou les cellulaires des clients et appliquer l'hygiène des mains le plus souvent possible (idéalement entre chaque client s'il y a eu contact avec l'argent, la carte ou le terminal manipulé par le client), avec une solution hydroalcoolique à plus de 60 % (comme alternative, un linge humide savonneux disponible au poste de travail, déposé dans un contenant étanche ouvert, et changé régulièrement, si possible). Les travailleurs devraient avoir accès à l'eau courante et au savon, mesure qui reste la meilleure méthode pour d'hygiène des mains.
 - ▶ Le port de gants risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants soient changés. **Si les gants sont portés, une vigilance doit être apportée aux surfaces touchées** et cela n'élimine pas la nécessité du lavage des mains (les mains doivent toujours être lavées après le retrait de gants);
 - ▶ Les terminaux de paiement doivent être maintenus propres. Idéalement, une désinfection devrait être faite plusieurs fois par jour et si le terminal est visiblement souillé. Un nettoyage avec les produits usuels, plusieurs fois par jour, peut aussi être une alternative (l'effet mécanique du nettoyage et l'action du produit de nettoyage sont complémentaires). S'assurer que le désinfectant ou le produit de nettoyage est compatible avec le terminal selon les recommandations du fournisseur.
- ▶ **Les transactions avec de l'argent comptant peuvent se faire en limitant le temps et la distance d'interaction avec le client et en restant vigilant sur l'hygiène des mains après la transaction.**

Information-promotion-formation

Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique devraient être installées aux endroits stratégiques.

Prévoir un plan d'information et de formation des travailleurs et des gestionnaires concernant les mesures de protection et de prévention.

Suivre les formations en ligne disponibles sur les mesures de prévention et de protection à prendre par rapport à la COVID-19 : [COVID-19 et santé au travail](#)

Note : Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SRAS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

Manipulation de l'argent

AUTEUR

Groupe de travail SAT-COVID-19
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie Beaulieu

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

© Gouvernement du Québec (2020)

N° de publication : 2932

